

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **138 (1993)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Si les Françaises jouèrent un rôle limité, lors de la Première Guerre mondiale, en qualité de secrétaires, téléphonistes, conducteurs de véhicules à moteur et infirmières, il en alla tout autrement lors de la dernière guerre grâce au général de Gaulle qui créa en 1944 le Service féminin de l'armée, de la marine et de l'aviation. Aujourd'hui, les femmes sont parfaitement intégrées.

Les expériences anglo-saxonnes démontrent que les femmes soldats savent supporter la rigueur des zones de combat, les conditions de vie difficiles et le feu ennemi. Le seul problème demeure celui de l'association des femmes aux missions de combat.

Pour les Canadiennes, l'Acte des droits de l'homme de 1978 interdit toute discrimination professionnelle due au sexe et la Charte constitutionnelle de 1982 sur les droits et les libertés établit l'égalité entre hommes et femmes. Depuis 1989, les femmes ont également accès aux troupes de combat, à l'exception des sous-marins. Les femmes australiennes et néo-zélandaises, en dehors des missions de combat, ont maintenant franchi le pas vers leur intégration réelle dans presque toutes les sphères militaires.

La Suède connaît, déjà depuis douze ans, des officiers féminins de métier et, depuis 1989, tous les postes leur sont accessibles.

La question de l'incorporation des femmes dans la «Bundeswehr» est très controversée; une tradition de femmes-soldats n'existe pas.

En Israël, la variété des fonctions offertes aux femmes n'a cessé de croître. Si elles n'assument pas de tâches de combat, elles accomplissent cependant deux ans de service, tandis que les hommes en font trois, sans parler du service annuel de réserve à accomplir jusqu'à l'âge de 54 ans.

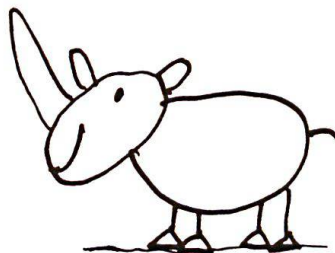
En Chine, les femmes ont joué un rôle militaire important lors de la «libération de la Chine» par l'armée populaire. Elles participèrent même aux combats, alors qu'aujourd'hui, elle font service principalement dans des rôles traditionnellement féminins avec des chances d'avancement limitées.

Terminons sur un constat positif pour notre armée; en effet, l'intégration des femmes se poursuit progressivement. Souhaitons que le respect et l'estime de la troupe pour les femmes facilitent toujours plus à l'avenir la coopération et la vie en commun sous l'uniforme, afin de résoudre les problèmes susceptibles de surgir lors de la conduite de formations mixtes.

J. D. S.

Héliomalt

... donne de la force pour 2



NATIONALE SUISSE ASSURANCES

REPRÉSENTATIONS EN SUISSE ROMANDE:

- Brigue:** Rhonesandstrasse 13
- Carouge:** Rue de Lancy 7
- Delémont:** Rue des Moulins 13
- Fribourg:** Rue de Romont 1
- Genève:** Rue Céard 1
- La Chaux-de-Fonds:** Rue Jardinière 71
- Lausanne:** Place Chauderon 4
- Martigny:** Rue de la Poste 5
- Monthey:** Rue Robert 8
- Montreux:** Place du Marché 8
- Morges:** Rue de la Gare 11
- Neuchâtel:** Faubourg de l'Hôpital 9
- Nyon:** Rue de la Morâche 1
- Payerne:** Place du Marché 18bis
- Sion:** Avenue de la Gare 30
- Sierre:** Avenue Max-Huber 10
- Yverdon:** Rue Pestalozzi 8
- Vevey:** Rue du Simplon 48

Direction pour la Suisse romande:
Quai Gustave-Ador 54 – Genève